



CONTRAT POULET
du 16 AVRIL 2019 AU
17 MARS 2020

Le référent contrat :
Coralie Guillot : 06 46 40 66 09

Contrat entre QUILLET OLIVIA, située à 1 Nauves Plats – 33620 LARUSCADE
et l'adhérent de l'AMAP :

Mr / Mme

Demeurant :

Téléphone fixe :

Mobile :

Adresse mail :

L'ADHERENT s'engage :

- à **respecter la charte des AMAP**, et à tenir les permanences de livraison. Pour cela, l'adhérent s'adressera au coordinateur de l'AMAP.
- à régler les commandes d'avance
- à venir récupérer les produits sur le lieu de livraison les jours convenus.

LE PRODUCTEUR s'engage:

- à produire **dans le respect de la charte des AMAP** et du cahier des charges de l'Agriculture Biologique AB.
- à livrer lui-même sur le lieu défini ci-après.

Le présent contrat prendra effet le **MARDI 16 AVRIL 2019** et se terminera **MARDI 17 MARS 2020**. Il comprendra 12 livraisons le 3ème mardi de chaque mois exception probable des livraisons d'août et de décembre, auquel cas un mail sera adressé à l'amapien.

La livraison se fera à la "Maison des Gestes du Développement Durable" de Martignas, entre 19H00 et 20H00. En cas d'absence, il appartient à chaque adhérent de prévenir le référent et de trouver quelqu'un pour retirer sa commande. Les produits payés et non retirés seront distribués aux amapiens présents ayant participé à la répartition de la livraison et au maintien propre des locaux.

Commande :

Les poulets sont au prix unitaire de **18,50€ (1,6 kg – 2 kg)** dont 0.63€ de TVA au taux de 5.5%,
23,50€ (2, 1 kg – 2,5 kg) dont 0.89 € de TVA au taux de 5.5%
28,50€ (2,6 kg - 3 kg) TTC dont 1.04 € de TVA au taux de 5.5%. Ils sont livrés entiers.

Montant du contrat « poulet entier » pour poulet(s) par livraison à €/poulet soit€ TTC pour 12 livraisons.

Modalité de paiement :

Durée du contrat : du 16/04/2019 au 17/03/2020, soit **12 livraisons**.

Les 12 chèques de€ sont remplis et datés du jour de la signature du contrat . Ils sont libellés à l'ordre de **Olivia Quillet**

Tout poulet non récupéré dans le cadre de la livraison sera redistribué le soir même.

L'encaissement des chèques sera effectué au moment de chaque livraison qui aura lieu **chaque 3ème mardi du mois**.

Juillet n° de chq Banque
Août n° de chq Banque
Septembre n° de chq Banque
Octobre n° de chq Banque
Novembre n° de chq Banque
Décembre n° de chq Banque

Janvier n° de chq Banque
Février n° de chq Banque
Mars n° de chq Banque
Avril n° de chq Banque
Mai n° de chq Banque
Juin n° de chq Banque

Le consommateur
Madame, Monsieur,.....
approuvé »

L'agricultrice
FRANCELINE LABUZAN COUTAN « lu et
« lu et approuvé »



Reçu pour le contrat "POULETS"
Contrat d'engagement du 16 avril 2019 au 17 mars 2020

Producteurs : Olivia Quillet

Madame Coralie Guillot référente du contrat "poulet" pour l'Amap de Martignas sur Jalle, atteste avoir reçu de :

Mme/M. :pour confirmation de son engagement d'achat, 12 chèques établis à l'ordre de **Olivia Quillet** transmis au producteur pour encaissement conformément aux modalités suivantes :

Juillet n° de chq Banque
Août n° de chq Banque
Septembre n° de chq Banque
Octobre n° de chq Banque
Novembre n° de chq Banque
Décembre n° de chq Banque

Janvier n° de chq Banque
Février n° de chq Banque
Mars n° de chq Banque
Avril n° de chq Banque
Mai n° de chq Banque
Juin n° de chq Banque

Fait à Martignas sur Jalle le

Signature de l'adhérent
contrat "Poulet"

Signature du référent